

**DEPARTEMENT DU NORD
VILLE D'ANICHE**



**1. NOMENCLATURE DES VOIES
ET DES EQUIPEMENTS ANNEXES**

**Transfert d'office des propriétés privées situées dans
l'emprise de la voirie de la rue de Verdun dans le domaine
public communal**

Nomenclature :

Les terrains privés devant faire l'objet d'un transfert d'office dans le domaine public communal sont situés dans l'assiette actuelle de la voirie de la rue dénommée rue de Verdun. L'état parcellaire, document 4 du dossier d'enquête publique, liste exactement l'ensemble des parcelles cadastrales concernées par ce transfert d'office et précise pour chacune d'entre elles, la surface et l'identité des propriétaires. Les caractéristiques techniques et l'état d'entretien de la voie sont indiqués dans la partie 3 de la note explicative, document 2.